

# GLOSSAIRE

## Biodéchet

Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

## Biogaz

Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales contenues dans les déchets, et composé partiellement de méthane.

## Biomasse

Le terme de biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale pouvant devenir des sources d'énergie.

## Centrale thermique charbon/bagasse

Une centrale électrique thermique est une centrale qui produit de l'électricité à partir d'une source de chaleur selon le principe des machines thermiques, au sein desquelles est mise en œuvre une combustion. A La Réunion les centrales thermiques utilisent deux combustibles, le charbon (combustible fossile) et la bagasse (résidu de la transformation de la canne).

## Collecte

Toute opération de ramassage des déchets, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

## Collecte séparative

Toute opération de ramassage des déchets triés à la source, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets spécifique (ex : collecte des emballages du bac jaune).

## Décharge (contrôlée)

Terme usuel désignant le lieu de dépôt et d'enfouissement des déchets dans une installation prévue à cet effet (les décharges sauvages étant illégales).

## Déchet ménager

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.

## Déchet des professionnels

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un professionnel.

## Déchets non dangereux

Tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.

## Déchets dangereux

Tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I du décret du 11/07/2011. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets de l'annexe II de ce même décret.

## Déstockage

Action de désenfourir les déchets stockés en décharge en vue de les déplacer ou de les valoriser sous forme de matière et/ou d'énergie.

## Digestat

Ce sont les résidus, ou déchets « digérés », issus de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement il peut être utilisé comme compost dans certains cas (méthanisation des biodéchets) ou être préparé pour une valorisation énergétique sous forme de combustible.

## Économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

### Emballages recyclables

Un emballage recyclable est un emballage dont la matière peut être traitée pour être utilisée à nouveau. On peut donc le qualifier d'écologique car il réutilise la même matière au lieu d'en produire une nouvelle, ce qui engendre une préservation des ressources naturelles. Cependant, la possibilité de recyclage de ces emballages dépend du contexte technique et économique de la filière de traitement dans lequel il se retrouve, suivant la présence ou non d'équipements de recyclage. Les emballages recyclables disposent d'un logo spécifique, mais la consigne de tri locale est à considérer avant tout.

### Encombrants

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent une collecte et un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels volumineux.

### Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation

### Gazéification

La gazéification est un processus complexe de transformation d'un solide en gaz. Cette gazéification est utilisée pour convertir des matières carbonées (hydrocarbures fossiles, biomasse) en un gaz appelé syngaz.

### Incinération

Méthode de traitement thermique des déchets qui consiste en une combustion (technologie et température variant selon la nature du déchet) et un traitement des fumées. De cette technique résultent trois catégories de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées. La chaleur générée par l'incinération fait l'objet de valorisation énergétique (production d'électricité et de chaleur) dans la plupart des unités (les UIOM).

### Inertes

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante dans le temps. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

### Landfill mining

Correspond au déstockage dans les décharges, terme désignant littéralement la décharge comme une mine d'où peuvent être extraits des matières.

### Mâchefers

Résidu de la combustion des ordures ménagères laissés en fond de four et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets (verre, métal...).

### Méthanisation

La méthanisation désigne un procédé biologique de dégradation de la matière organique par une flore microbienne, dans une enceinte prévue à cet effet (le digesteur). La méthanisation se déroule en l'absence d'oxygène et est aussi appelée digestion ou fermentation anaérobie. La matière biodégradable est transformée en biogaz composé majoritairement de méthane (environ 60 %) et de gaz carbonique. Le digestat obtenu en fin de processus doit être biologiquement stable, désodorisé, et éventuellement hygiénisé. Dans certains cas, il est utilisable comme amendement organique après maturation par compostage.

### Multifilière

Désigne une stratégie de traitement de déchets faisant simultanément appel à différentes filières de traitement, adaptées à la typologie de chaque déchet, afin d'en optimiser la valorisation.

### Multimodal

Désigne un équipement combinant différentes technologies de traitement et de valorisation.

### Poubelle jaune

Désigne le bac jaune (ou à couvercle jaune), contenant nécessaire à la collecte séparative des emballages recyclables triés par les usagers.

### Poubelle grise

désigne le bac gris à couvercle vert (ou le bac vert pour la CIVIS) destiné à la collecte des ordures ménagères résiduelles.

## Prévention

Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

## Producteur de déchet

Toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur initial de déchets) ou toute personne qui effectue des opérations de traitement des déchets conduisant à un changement de la nature ou de la composition de ces déchets (producteur subséquent de déchets).

## Pyrolyse

Traitement thermique basé sur l'action de la chaleur en atmosphère inerte qui permet d'obtenir un solide carboné, une huile et un gaz.

## Recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

## Régénération

Tout processus permettant à des substances, matières ou produits, qui ont déjà été utilisés, de présenter des performances équivalentes aux substances, matières ou produits d'origine, compte tenu de l'usage prévu.

## Recyclage

Réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

## Réemploi

Le réemploi est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas encore devenus des déchets, d'être utilisés à nouveau sans modification de leur usage initial.

## Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

## Refus de tri

Fraction des déchets qui a soit été soustraite en centre de tri. Cette fraction non récupérée pour le recyclage, aujourd'hui enfouie, peut faire l'objet d'un traitement ultérieur dans certains cas.

## Résidus de traitement des fumées

Résidu composé de cendres et de particules captées par les dispositifs d'épuration et de traitement des fumées des installations de combustion. Ces résidus solides doivent faire l'objet d'un traitement spécifique et sont réglementairement considérés comme des déchets dangereux.

## Stabilisation

Traitement visant à rendre un déchet physiquement et chimiquement stable dans le temps, afin de garantir son innocuité.

## Stockage

Il s'agit de l'enfouissement des déchets dans des installations prévues à cet effet (les installations de stockage). Le stockage est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Il devrait concerner la fraction des déchets qui ne peut être valorisée sous forme de matière ou d'énergie dans les conditions techniques et économiques du moment.

## Tout enfouissement

Il s'agit d'une pratique consistant à enfouir en installation de stockage sans distinction, des déchets ultimes et des déchets valorisables (sous forme de matière et sous forme d'énergie), faute de filière adéquate.

## Tout incinération

Il s'agit d'une pratique consistant à incinérer sans distinction, des déchets ultimes et des déchets valorisables, sans tri en amont.

### Traitement

Toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

### Tri

Séparation d'un lot de déchets en fonction de divers critères tels que leurs caractéristiques physico-chimiques ou leurs destinations, ou/et après avoir procédé à la séparation des différentes fractions les composant, sans modifier leurs caractéristiques physico-chimiques.

### Tri à la source

Application d'un tri par l'utilisateur, avant la collecte.

### Tri manuel

Application manuelle du tri par des opérateurs, dans les centres de tri des emballages notamment.

### Tri mécanique

Application automatisée du tri par des systèmes mécaniques, dans les installations de traitement de déchets.

### Tri optique

Application automatisée du tri par reconnaissance des caractéristiques optiques (caméra) des déchets, en vue de leurs séparations.

### Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières, produits ou énergie, qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

### Valorisation matière

Toute opération de valorisation, à l'exclusion de la valorisation énergétique.

### Valorisation organique

Traitement aérobie (ex: compostage) ou anaérobie (ex: méthanisation), par des micro-organismes et dans des conditions contrôlées, des parties biodégradables des déchets, avec production de :

- Compost utilisable en tant qu'amendement organique ou engrais organique,
- Méthane (valorisation énergétique). L'enfouissement en décharge ne peut être considéré comme une forme de valorisation organique

### Valorisation énergétique

Utilisation de déchets combustibles en tant que moyen de production d'énergie par incinération, coïncinération ou autres techniques avec récupération d'énergie et répondeant, le cas échéant, aux critères retenus réglementairement

### Zéro Déchet

Le Zéro Déchet est une démarche visant à réduire au maximum notre production de déchets. Il s'agit d'une démarche sociétale impliquant principalement l'utilisateur, de revoir son mode de consommation afin qu'il produise considérablement moins de déchets à la source. Cette démarche implique une prise de conscience profonde de l'utilisateur de sa production de résidus.

## SIGLES ET ACRONYMES

### ADEME

Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Énergie.

### CASUD

Communauté d'Agglomération du Sud, intercommunalité composée des communes de Tampon, de St Joseph, de l'Entre Deux et de St Philippe, membre du syndicat mixte ILEVA.

### CGEDD

Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (émanant du Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire).

### CIVIS

Communauté intercommunale des Villes Solidaires, intercommunalité composée des communes de St Pierre, St Louis, la Petite-Ile, Les Aviron et Cilaos, membre du syndicat mixte ILEVA.

### **CET de classe 1**

Centre d'Enfouissement Technique des déchets dangereux après stabilisation, aujourd'hui appelé ISDD.

### **CET de classe 2**

Centre d'Enfouissement Technique des déchets non dangereux, aujourd'hui appelé.

### **CNDP**

Commission Nationale du Débat Public.

### **CRE**

Commission de Régulation de l'Énergie.

### **CSR**

Combustible solide de récupération, issus de déchets non dangereux et non recyclable, répondant à la norme NF-EN-15359.

### **CTVD**

Sigle désignant le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets d'ILEVA à Pierrefonds, et accueillant notamment l'ISDND.

### **DAE**

Déchet d'Activité Economique. Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

### **DEAL**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

### **DEM**

Déchets Encombrants des Ménages.

### **DP**

Déclaration de Projet.

### **EDF-SEI**

Électricité de France - Systèmes énergétiques Insulaires.

### **EPCI**

Établissement Public de coopération intercommunale

### **FEDER**

Fonds Européens de Développement Régional.

### **FFOM**

Fraction fermentescible des ordures ménagères.

### **FUTURUN**

Nom donné au groupement en charge de la conception et des travaux du futur Pôle RUN'EVA.

### **HTA**

Désigne une ligne haute tension. Le domaine HTA comprend des tensions entre 1 et 50 kV (1000 et 50000 Volts).

### **HTB**

Désigne une ligne haute tension. Le domaine HTB comprend des tensions de 50 à 130 kV (50000 à 130000 Volts).

### **ICPE**

Régime réglementaire (Code de l'Environnement) des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement.

### **ILEVA**

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Microrégions Ouest et Sud de la Réunion, ILEVA étant la contraction d'Ile et de Valorisation.

### **ISDD**

Installation de Stockage de Déchets Dangereux, installation réglementaire, relevant du régime ICPE, techniquement conçue pour la stabilisation et l'enfouissement des déchets dangereux.

### ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, installation règlementaire, relevant du régime ICPE, techniquement conçue pour l'enfouissement des déchets non dangereux.

### LTECV

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ambitieuse d'un point de vue de la transition énergétique et de la valorisation des déchets. La LTECV a notamment fixé des objectifs de réduction des déchets à la source, de réduction de l'enfouissement, d'augmentation de la réutilisation, du réemploi et du recyclage, ainsi que de la valorisation énergétique, dans le cadre de l'économie circulaire.

### MPR

Matières plastiques recyclée, quand il s'agit de plastiques, matière issue du recyclage prête à être introduite dans un processus de production.

### MPS

Matières premières secondaires, désigne les matières issus du recyclage et d'un premier cycle de vie.

### PLU

Plan Local d'Urbanisme.

### PPE

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

### PPGDND

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux, document de planification de la gestion des déchets non dangereux, actuellement en vigueur à la Réunion.

### PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, document de planification de la gestion de tous les types de déchets, en cours d'élaboration, dans le cadre de la Loi Notre.

### RUN'EVA

Nom donné au futur pôle multifilière d'ILEVA, composé d'un centre de tri des ordures ménagères, d'une unité de méthanisation et d'une unité de valorisation énergétique des CSR. RUN'EVA est la contraction de Réunion-Énergies-Valorisation-Avenir.

### SDC

Schéma Départemental des Carrières.

### SGAR

Secrétariat Général des Affaires Régionales pour les services de l'État à la Réunion.

### TCO

Territoire de la Côte Ouest, intercommunalité membre du syndicat mixte ILEVA, composée des communes du Port, de la Possession, de Saint-Paul, de Saint-Leu, de Trois Bassins.

### TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au profit des intercommunalités, à destination du financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

### UIOM

Unité d'incinération des Ordures Ménagères brutes en vue de leur élimination, généralement avec production de chaleur et ou d'électricité.

### UVE

Unité de Valorisation Énergétique de déchets ou de sous-produits de déchets préalablement préparés à cet effet, dont l'objectif principal est la production d'énergie (chaleur et ou électricité).